

Présentation

Dans l'ensemble des établissements privés du premier degré et du second degré, la part des élèves scolarisés dans des établissements sous contrat a toujours été extrêmement importante.

Dans le premier degré, pour la rentrée 1999, nous ne disposons que du nombre d'élèves en fonction du contrat souscrit par l'établissement (en raison d'une grève administrative des directeurs d'école). Aucune information plus récente n'est disponible.

Pour mémoire, sur ces 871 000 élèves scolarisés dans le premier degré privé à la rentrée 1999, 98,4 % l'étaient dans des établissements sous contrat (dont 60 % dans le secteur privé sous contrat d'association). Les élèves se trouvant dans des établissements hors contrat ne représentaient que 1,6 % de l'ensemble des élèves du secteur privé [1].

Le second degré privé scolarise 1 129 000 élèves en 2007-2008, en France métropolitaine et dans les DOM, un effectif en légère diminution par rapport à l'année précédente.

Les classes du secteur privé sous contrat accueillent 97,2 % de ces élèves ; les pourcentages sont de 98,9 % pour le premier cycle, de 97,2 % pour le second cycle général et technologique et de 89,7 % pour le second cycle professionnel.

La part des élèves dans les établissements hors contrat est la plus importante dans le second cycle professionnel et en particulier pour les formations de CAP (44,1 %).

Ces pourcentages restent stables depuis plusieurs années [2].

Définitions

■ **Contrat simple.** Le contrat simple entraîne la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants. Les enseignants sont alors maîtres agréés, et salariés de droit privé. Le contrat simple n'existe que dans le premier degré.

■ **Contrat d'association.** Le contrat d'association entraîne, comme pour le contrat simple, la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants ; ils sont majoritairement maîtres contractuels et bénéficient d'un contrat de droit public. Il entraîne également la prise en charge par l'État du financement des charges de fonctionnement d'externat (le "forfait d'externat").

En plus des heures d'enseignement devant les divisions sous contrat, l'État rémunère depuis le 1^{er} janvier 1993 des heures de décharge pour la fonction de directeur d'établissement du premier degré, ainsi que les documentalistes dans le second degré.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat (SCOLEGE).

L'enseignement privé sous contrat et hors contrat

[1] Nombre d'élèves dans le premier degré privé en 1999-2000 selon le contrat d'établissement souscrit (France métropolitaine)

	Association	Sous contrat Simple	Total	Hors contrat	Total premier degré privé
Classes préélémentaires (1)	175 209	125 175	300 384	5 171	305 555
Classes élémentaires (2)	338 394	213 842	552 236	8 581	560 817
Classes d'initiation	123	-	123	2	125
Classes d'adaptation	1043	815	1 858	64	1 922
Classes d'intégration scolaire	1 442	1 137	2 579	6	2 585
Total premier degré privé	516 211	340 969	857 180	13 824	871 004

(1) Les élèves de CP des classes préélémentaires d'écoles maternelles sont comptés avec les élèves de préélémentaire.

(2) Les élèves des sections préélémentaires d'écoles primaires sont comptés avec les élèves d'élémentaire.

Avertissement : En raison d'une grève administrative d'un certain nombre de directeurs d'école, les données relatives à l'enseignement privé par type de contrat ne sont pas disponibles. Le tableau ci-dessus propose le nombre d'élèves par niveau en fonction du contrat d'établissement.

Les données de la rentrée 1999 sont maintenues en raison de la poursuite de la grève administrative.

[2] Répartition des élèves dans le second degré privé en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Sous contrat	% par rapport au total	Hors contrat	% par rapport au total	Total Privé
Premier cycle					
Sixième	168 744	98,9	1 880	1,1	170 624
Cinquième	161 005	98,9	1 730	1,1	162 735
Quatrième	160 840	98,8	1 926	1,2	162 766
Troisième	161 410	98,8	2 019	1,2	163 429
Total sixième à troisième	651 999	98,9	7 555	1,1	659 554
Autres (SEGPA, UPI, CR, CPA, CLIPA, Apprenti junior)	5 645	98,7	73	1,3	5 718
Total premier cycle	657 644	98,9	7 628	1,1	665 272
Second cycle professionnel					
CAP en 3 ans	-		187	100,0	187
CAP en 2 ans	15 970	63,5	9 172	36,5	25 142
CAP en 1 an	685	15,3	3 779	84,7	4 464
BEP en 1 et 2 ans	79 676	98,4	1 301	1,6	80 977
Mentions complémentaires aux CAP et BEP	1 564	96,8	51	3,2	1 615
Bac pro / BMA en 1, 2 et 3 ans	40 001	96,9	1 274	3,1	41 275
Total second cycle professionnel	137 896	89,7	15 764	10,3	153 660
Second cycle général et technologique					
Seconde	104 399	97,6	2 520	2,4	106 919
Première	101 341	97,1	3 011	2,9	104 352
Terminale	95 400	97,0	2 996	3,0	98 396
Total second cycle général et technologique	301 140	97,2	8 527	2,8	309 667
Total général	1 096 680	97,2	31 919	2,8	1 128 599
Prép. diverses et formations complémentaires					
Préparations diverses pré-bac	223	89,9	25	10,1	248
Formations complémentaires	266	85,0	47	15,0	313
Total France métropolitaine + DOM	1 097 169	97,2	31 991	2,8	1 129 160